Aux agents du SDIF de Louviers.

Par Fabien DUBOST
Elu suppléant CHSCT
Secrétaire FO DGFIP 27

Chers Collègues,

Vous interpellez le Directeur sur un sujet qui a fait l'objet d'un vote présenté aux organisations syndicales représentatives lors du dernier CHSCT, et nous voudrions, pour FO DGFIP 27, vous répondre pour tenter d'expliquer notre position syndicale. Nous avons déjà fait un compte rendu sur les aménagements du site, mais nous voudrions préciser quelques points, en particulier sur la question du revêtement de sol.
Le Directeur et les autres organisations syndicales donneront leurs points de vue s'ils le désirent, nous ne parlons qu'en notre nom.

Comme syndicat FO, nous avons réclamé, pour l'aménagement du plateau, du matériel neuf (bureaux droits ergonomiques en particulier), d**e l'insonorisation et une gestion de la lumière, avec une préférence pour la lumière naturelle.** Nous avons, comme syndicat FO obtenu gain de cause sur ces aspects importants, même si sur la lumière naturelle, c'est très difficile car les armoires liées aux archives vivantes sont nombreuses. Les luminaires proposés sont un bon compromis par rapport à cette demande.

Nous avons, comme syndicat FO, opéré la visite du site avant travaux, avec l'Assistant de prévention, le Responsable des Travaux, et une autre organisation syndicale. Nous avons aussi constaté que l'aménagement « espace de convivialité » correspondait aux standards habituels pour ce type de bâtiment. Par contre, pour les aménagements handicapés, le compte n'y est pas.
Nous regrettons que la crise covid ne nous ait pas permis de rencontrer les agents à cette occasion.

La question du sol est beaucoup plus complexe.
Nous avons souligné en CHSCT que le sol fait partie intégrante de l'aménagement sonore de l'espace. Et de son confort.
Mais la question première était celle du désamiantage du site, et en particulier de la colle des dalles de sol. Aujourd'hui, cette amiante est stable et une mesure récente l'a totalement confirmé.
Notre volonté, à FO, est d'obtenir un calendrier du désamiantage. Nous avons d'abord plaidé, il y a plus d'un an de cela, pour un désamiantage immédiat. Les travaux en cours étaient une bonne occasion pour opérer le désamiantage. Un autre syndicat, la CGT, plaidait la même chose en CHSCT, même si nous ne voulons pas parler à leur place, ils vous donneront leur point de vue. L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail, lui, a demandé l'application du guide amiante qui préconise du désamiantage dans le cas de restructurations importantes. Ce qui est le cas.
Si les travaux de désamiantage ont lieu dans un ou deux ans, inutile de recouvrir le sol. C'est de l'argent perdu, autour de 12000 €. Sinon, il vaut mieux opérer. Mais **en l'absence de calendrier, nous n'avons pas pu, pour FO DGFIP, prendre de décision**. Sur la question du Directeur : « faut-il poser un revêtement de sol sur le plateau de Louviers », nous avons voté « ne prend pas part au vote ». Les autres organisations syndicales ont voté contre, de mémoire. Nous n'avons pas plus voté pour l'avis particulièrement sévère que Solidaires a présenté sur le sujet global de l'aménagement du site. Car FO DGFIP en a « négocié » une bonne partie en CHSCT.

Sur ce sujet du sol, la Direction nous demandait de faire un choix impossible, et les autres organisations syndicales, comme peut être la Direction, avaient surtout l'envie d'en découdre. Il est difficile de trouver un compromis sur un champ de tir. Et nous regrettons, à FO DGFIP 27, n'avoir pu trouver le consensus pour les agents.